

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trente mars deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le vingt-quatre mars deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Béatrice LUCHE, Bernard VALLERIAN, Séverine EYMARD, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER et Romain MARROU.

Absent excusé : Yannick FOURNIER pouvoir à Emile CHABRAND, Denis RICHARD pouvoir à Bernard VALLERIAN.

Absent : Valérie PERRON.

Secrétaire de séance : Amélie FOURNIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 8

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENUS : 0

Objet : Délégation à la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 05-2016-10-24-008 en date du 24-10-2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Guillestrois et la Communauté de Communes du Queyras en création de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras au 1-01-2017 ;

Vu la délibération n°2025-135 du Conseil Communautaire en date du 5-06-2025 proposant un accord local à 32 élus communautaires ;

Vu la délibération 2025-62 en date du 21-07-2025 indiquant la clé de répartition du nombre de délégués suivant l'ordre du tableau après le vote du Maire et des Adjoint.

Ont donc été désignés pour la Commune :

Emile CHABRAND, Maire

Didier BERTRAND, Premier Adjoint

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Emile CHABRAND

